

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 16 février 2015, à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Date de Convocation : 9 février 2015

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, M. Gérard BLANC,

EXCUSÉ : M. Robert MENOT, M. Ernest ENTEMEYER, Mme Catherine DELPECH, Mme GREZE Martine, M. GRENIER Christian

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Ernest ENTEMEYER à M. Pascal JALLET, de Mme Catherine DELPECH à M. Didier BAUDET, de Mme GREZE Martine à M. Philippe De HOUX, de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC

Secrétaire de Séance : M. Philippe LASVAUX



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Philippe LASVAUX se propose.



M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Délégué à la Commission évaluation des transferts de charges à CAUVALDOR
- Cahier des charges halle événementielle lancement du recrutement du maître d'œuvre
- Lavoir de Lafage – passage d'un géomètre

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire fait part des remerciements très amicaux transmis par M. Maxime VERDIER suite à l'attention témoignée par le Conseil municipal lors du décès de sa maman.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 19 janvier 2015

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2- délégation du service public d'assainissement collectif (DSP) – élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de Rocamadour doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales)

Cette commission est présidée par M. Pascal JALLET Maire.

Election des TITULAIRES :

Liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure :

Liste 1 : Eric CAILLES – Ernest ENTEMEYER – Philippe De HOUX

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

Nombre de voix : liste 1 : 10

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres TITULAIRES : Eric CAILLES – Ernest ENTEMEYER – Philippe De HOUX

Election des SUPPLEANTS :

Liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure :

Liste 1 : Jean François MARETS – Marc LABORIE – Mme Dominique LENFANT

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

Nombre de voix : liste 1 : 10

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres SUPPLEANTS : Jean François MARETS – Marc LABORIE – Mme Dominique LENFANT

3- Dossier Sécurité Incendie – plan de financement

M le Maire rappelle les travaux à réaliser en matière de Sécurité Incendie sur le territoire de la commune :

- Secteur du Château : mise en place d'une borne incendie et suppression d'un poteau incendie, remplacement d'un réducteur de pression par un stabilisateur de pression, Travaux à réaliser afin d'assurer au mieux la sécurité du secteur des sanctuaires.

- Secteur du Pech de Gourbières : remplacement d'un poteau incendie,

- Secteur de Magès : Alimentation de la bouche incendie directement sur le réservoir de Magès.

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une aide financière auprès de M. Le Député du Lot, M. le Maire annonce que M. LAUNAY a alloué à la commune la somme de 5000 € prélevés sur les crédits du Ministère de l'intérieur – action : Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales.

Le montant des travaux s'élevant à 22 675 € H.T., le Conseil Municipal par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs:

- accepte cette aide financière,
- délègue Monsieur le Maire pour remercier M. le Député
- adopte le plan de financement ci-après :

- Subvention pour travaux divers
D'intérêt local – programme 122-
Action 01 – Ministère de l'intérieur 5 000.00 € accordée
- Fond régional d'intervention
FRI 2 267.00 € Sollicité
- Fonds libres ou Emprunt 15 407.36 €
- délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer et signer le dossier de demande de subvention à transmettre au Ministère de l'intérieur avant le 30 juin 2015.

4- Chapelle des Alix – plan de financement 1ere tranche de travaux

Après avoir pris connaissance du courrier de M. le Président du Conseil Général du Lot annonçant que parmi les projets susceptibles d'être retenus en 2015 au titre du programme de restauration des monuments historiques inscrits figure l'opération de restauration de la couverture et des maçonneries (tranche 1) du prieuré des Alix pour un montant de travaux estimé à 100 000 €HT, M. le Maire précise que :

La subvention de l'Etat pourrait être de 25 % du montant HT des travaux, celle du Département s'élèverait à 25 % aussi et le Conseil Régional pourrait apporter une aide complémentaire à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, le plan de financement ci-après :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Montant des travaux – tranche 1 - | 100 000 € HT |
| - Participation : | |
| o ETAT – DRAC Midi Pyrénées (25%) | 25 000 € |
| o Conseil Général du Lot (25%) | 25 000 € |
| o Conseil Régional (20%) | 20 000 € |
| o Commune (30%) | 30 000 € |

Le Conseil Municipal délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour solliciter ces aides financières dès lors que le permis de construire sera délivré.

Le Conseil Municipal décide également de lancer une campagne de mobilisation de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine et délègue Monsieur le Maire pour constituer le dossier.

Par ailleurs et afin de déposer le permis de construire relatif aux travaux à réaliser sur la partie du bâtiment encore existante, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation pour le recrutement d'un architecte du patrimoine.

5- Travaux Maison de la Paumette – plan de financement

Parmi les projets susceptibles d'être retenus en 2015 au titre du programme d'entretien des monuments historiques classés figure l'opération de rejointoiements ponctuels sur la Maison de la Paumette – travaux d'entretien de la couverture – pose de gouttières et dévégétalisation.

La subvention de l'Etat pourrait être de 40 % du montant HT des travaux, celle du Département s'élèverait à 20 % et le Conseil Régional pourrait apporter une aide complémentaire à hauteur de 20%.

Le Conseil Municipal adopte, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, le plan de financement ci-après :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| - Montant des travaux – | 5 597.50 € HT |
| - Participation : | |
| o ETAT – DRAC Midi Pyrénées (40%) | 2 239.00 € |
| o Conseil Général du Lot (20%) | 1 119.50 € |
| o Conseil Régional (20%) | 1 119.50 € |
| o Commune (20%) | 1 119.50 € |

Le Conseil Municipal délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour solliciter ces aides financières.

6- Eclairage du stade – plan de financement

M. Marc Laborie travaillant au sein de l'entreprise qui a proposé un devis pour ce dossier quitte la salle et ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération qu'il y a lieu de modifier en raison de la réponse reçue de la part du District du Lot de Football qui a indiqué que le taux d'aide ne peut dépasser 25 % et de la réponse du Conseil Général qui indique qu'au titre du FAPEC le taux de subvention ne dépassera pas 15%.

Le montant des travaux s'élevant à 22 268 € H.T., le Conseil Municipal donne son accord, par 9 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, pour solliciter :

- une aide financière auprès du Conseil Général au titre du FAPEC, à hauteur de 15 % soit 3 340 €
- une aide financière auprès de la Fédération Française de Football Amateur, à hauteur de 25 % soit 5 567 €

Le plan de financement de l'opération sera donc le suivant :

| | |
|--|-------------|
| Coût des travaux : | 22 268 € HT |
| Financement : | |
| Conseil Général – FAPEC (15%) | 3 340.00 € |
| Fonds d'aide au Football amateur (25%) | 5 567.00 € |
| Etat (DETR) 25 % | 5 567.00 |
| Commune -Emprunt ou fonds libres | 7 794.00 € |

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer les dossiers de demande de subvention.

7- Demande de renouvellement convention Quercy Bus

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place d'un service de navettes pour le transport de personnes sur le site de Rocamadour et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour la signature de cette convention valable pour la période suivante :
 - du 1^{er} mai 2015 au 30 septembre 2015 selon le planning annexé à la convention et selon les horaires annoncés.
- mandate M. le Maire pour mettre en application ces dispositions.

8- Demande de renouvellement convention promenades en calèche

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place de l'activité : promenades en calèche sur le secteur de l'Hospitalet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstentions, donne un avis favorable pour la signature d'une convention valable pour deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2015 et mandate M. le Maire ou un adjoint pour la signer et la mettre en application.

9- Délibération fixant amortissement du fond de concours versé à la Communauté de communes en 2014

Après avoir rappelé qu'en 2014 la commune a versé un fond de concours de 3000 € à la Communauté de Communes de Souillac Rocamadour pour lui permettre l'acquisition du foncier nécessaire à la construction d'un bâtiment devant accueillir les services de Pôle Emploi, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'amortir cette somme et de prévoir les écritures nécessaires sur le Budget communal dès 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstentions, donne son accord pour fixer la durée d'amortissement à 5 années et décide de prévoir les sommes nécessaires : Chap. 042 : article 6811 en dépenses de Fonctionnement : 600 € et Chap. 040 article 28041512 en recettes d'investissement : 600 € pendant 5 ans à compter du budget primitif 2015.

10- Mise en place d'un PUP pour projet de la Résidence du Bois d'Alix (sous réserve d'obtention de tous les devis)

Compte tenu des modifications apportées au projet de création d'une résidence de tourisme 3* au lieu dit « Bois d'Alix », Monsieur le Maire propose d'annuler la précédente convention PUP en date du 11 février 2013 et soumet au vote la nouvelle convention annexée à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place du Projet Urbain Partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 transcrits aux articles L 332-11-3 et L332-11-4 du code de l'urbanisme,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention à conclure entre la Commune de Rocamadour et Monsieur Serge GIRARDOT – gérant de la SCI MPS, domiciliée 75 avenue Henri JAUBERT – 04000 Digne les Bains – pour le projet de création d'une résidence de tourisme 3*, route de Lacave, au lieu dit « Bois d'Alix », parcelles AX 752, AX 786, AX 250,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs :

- donne un avis favorable pour la mise en place d'un Plan Urbain Partenarial
- donne un avis favorable pour la signature de la convention entre la commune et M. Serge GIRARDOT,
- délègue le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

11- Commission Evaluation des Transferts Communauté de Communes CAUVALDOR

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de CAUVALDOR en date du 2 février 2015 a été mise en place une commission d'évaluation des transferts de charges.

Son objet est, à chaque transfert de compétence (et donc de charges liées à cette compétence), d'évaluer, commune par commune, le montant des charges transférées.

Il a été décidé que chaque commune désigne au moins un représentant pour siéger à cette commission, quelle que soit sa population.

Monsieur Gérard BLANC se porte candidat et le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention, délègue Monsieur Gérard BLANC pour représenter la commune de Rocamadour au sein de la commission Evaluation des Transferts de CAUVALDOR.

12- Lavoir de LAFAGE – passage d'un géomètre.

Après avoir pris connaissance de la situation du lavoir de Lafage récemment clôturé, le Conseil Municipal afin de vérifier si ce lavoir est situé sur le domaine public ou privé décide, par voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention, de consulter un géomètre et d'inscrire la dépense au BP 2015.

13- Devenir du bâtiment de l'ancienne Poste

M. le Maire donne connaissance du diagnostic MOPA préalable à la définition du schéma d'accueil et de diffusion de l'information sur le site de Rocamadour. Selon les conclusions de ce diagnostic les postes d'accueil avancés sur les parkings (prévus et mis en place par le Syndicat mixte du grand site) sont un point très positif en matière de proximité par rapport au visiteur. En l'état actuel du programme les surfaces et le type d'espaces envisagés pour assurer cet accueil sont conformes à ce qu'on peut attendre d'un accueil avancé c'est-à-dire un lieu où le visiteur pourra

recueillir des informations relatives à son orientation pour démarrer sa visite du site : plans, bornes,...

Le SMPVD au terme du diagnostic MOPA a émis le souhait d'aménager un office du tourisme digne d'une 1^{ère} catégorie dans le bâtiment de l'ancienne Poste dans la Cité afin d'y installer ses conseillers en séjour, en effet c'est à l'OT de la Cité que les visiteurs sont le plus demandeurs de renseignements sur les lieux de visites, les séjours possibles ; L'actuel local OT de la cité serait rendu disponible à la mairie.

Le SMPVD, s'il récupère le bâtiment de l'ancienne Poste, prévoit d'y réaliser des travaux d'agrandissement afin d'accueillir au mieux le visiteur.

La question du transfert de ce bâtiment au SMPVD est en cours d'étude par les services administratifs.

Concernant le matériel actuellement stocké par les Associations dans l'ancienne Poste il est précisé que dans le projet de construction de la nouvelle salle et de la mairie est prévu un sous sol qui sera équipé de box qui seront accessibles aux associations.

14- Cahier des charges Halle événementielle et Mairie - lancement de la procédure de recrutement du maître d'œuvre

Considérant son projet de construction d'une mairie accolée à une salle multi fonctionnelle dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale, sur les parcelles AR 410 et 408 à l'Hospitalet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs :

- Décide de lancer la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre pour cette opération
- Valide le cahier des charges
- Délègue Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette procédure.

15- Questions diverses

Cauvaldor :

Concernant le fonctionnement de Cauvaldor, M. le Maire indique que les services du SMPVD pourraient être intégrés à CAUVALDOR si Sousceyrac et Cère et Dordogne intègrent CAUVALDOR. M le Président a été délégué pour négocier ces adhésions.

Concernant le Pays d'Art et d'Histoire, l'Etat s'étant désengagé de cette structure en ne versant plus de subventions, il a été décidé d'intégrer la structure à Cauvaldor.

Journée Citoyenne : Mme LENFANT travaille sur le projet d'organisation de la journée citoyenne – circuit des 3 fontaines de Lafage.

Mille Club : Mme LENFANT propose de « rajeunir » la salle du Mille Club en peignant les murs en blanc. Il sera demandé au Chef d'équipe de chiffrer la dépense avant le budget.

M. le Maire précise qu'à l'avenir le mille club ne sera pas détruit mais servira certainement de lieu de stockage, il n'y a donc pas lieu de prévoir de gros investissements sur ce bâtiment.

Ouverture d'un chemin à Lafage : M. MARETS donne connaissance d'une demande de réouverture d'un chemin situé à Lafage, chemin desservant des parcelles agricoles en location. Ce dossier, après visite sur place, sera vu en commission technique.

Boues de la station d'épuration :

M. BAUDET donne connaissance du problème d'évacuation des boues de la station d'épuration : La chambre d'agriculture qui organise pour le compte du SYDED le volet agronomique de l'épandage des boues a fait connaître que le seul agriculteur du plan d'épandage (depuis 2006) est actuellement engagé dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique ce qui l'empêche de recevoir les boues de notre station.

Sachant que l'épandage a lieu chaque année en février il y a urgence à trouver un ou plusieurs agriculteurs qui acceptent de recevoir ces boues compte tenu du fait que le silo contient actuellement 260 m³ pour un volume total de 300 m³.

M. Baudet a déjà pris contact avec quelques agriculteurs qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur les résultats des analyses des boues ; Il est en contact avec le SYDED du Lot.

La question est posée de savoir pourquoi sur des terres destinées à du BIO les boues ne sont pas acceptées ? Le Syded doit se renseigner.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,